



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

MARS 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 02



BONNE RELÂCHE

DÉTAILS, p. 12-13

3

PIDC ET
DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

5

RECONDUCTION DES
DISTRICTS ÉLECTORAUX

6

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

11

CHASSE AUX
COCOS DE PÂQUES

14-15

FOSSAMBAULT :
LES ORIGINES D'UN NOM

17

CHAPELLE DU LAC
PROGRAMMATION 2024



fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com
Mairesse suppléante 2024



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

MARS 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 02

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} avril 2024

DATE DE TOMBÉE : 13 mars 2024

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 200 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Alexandre Bélanger :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



Imprimé sur
papier recyclé

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS ET 9 AVRIL 2024

19 H

Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.

PAIEMENT DE TAXES

1^{er} VERSEMENT : 1^{er} MARS 2024

2^e VERSEMENT : 3 JUIN 2024

3^e VERSEMENT : 3 SEPTEMBRE 2024

LORSQU'UN VERSEMENT N'EST PAS FAIT
DANS LE DÉLAI PRÉVU, DES INTÉRÊTS
AU TAUX DE 13 % AINSI QUE
DES PÉNALITÉS AU TAUX DE 5 %
S'AJOUTENT AU MONTANT DÛ.

LE MOT DU MAIRE



Un printemps hâtif semble se pointer le bout du nez! Dommage pour tous les efforts déployés par les bénévoles qui se sont impliqués pour la patinoire sur le lac et les nombreux adeptes de tous les sports d'hiver. C'est aussi le redémarrage de nombreux projets de la Ville et également des promoteurs qui attendaient avec impatience l'adoption du Plan stratégique Fossambault 2050 que nous venons d'entériner.

Ce plan définit les paramètres pour lesquels les projets doivent s'inscrire pour être analysés et discutés avec les citoyens afin que le conseil prenne une position éclairée sur le sujet. Nous avons sur la table trois projets de promoteurs et un autre issu d'un groupe de citoyens pour lesquels nous devons amorcer ce dialogue avec la population tout en les soumettant déjà pour analyse par des ressources externes.

Le premier projet est déjà sur toutes les lèvres et fait l'objet de débats des plus animés. Il s'agit du projet du Club Plage Lac Saint-Joseph qui veut convertir le site du camping actuel en un développement de 226 unités de type condominium et de tenure variée. Le promoteur a retravaillé son projet à la lecture qu'il a des consultations du Plan stratégique. Nous ouvrirons la discussion avec les citoyens autour des différents enjeux que soulève ce développement. Désirons-nous terminer l'accès du public au camping et au lac sur le territoire de Fossambault? Le nombre d'unités est-il adéquat afin de ne pas créer de pression trop forte sur le lac, la densité, la tenure des propriétés, le nombre

d'embarcations, etc.? D'autre part, le promoteur est conscient des enjeux d'accès à la plage pour les résidents tout comme celle des embarcations à moteur. À cela s'ajoute la problématique des infrastructures municipales, notamment le réseau d'égout qui doit faire l'objet d'une importante mise à niveau dans ce secteur. Nous y reviendrons plus loin.

Un autre projet qui était en planification depuis plusieurs années est stimulé par la demande croissante en habitation dans la région. Il est identifié comme F-02 et que l'on peut associer aux zones 59-H et 90-H, déjà mentionnées au Plan d'urbanisme, comme dédiées à l'habitation. Pour être plus précis, il s'agit de la zone située à l'est de la route de Fossambault entre les rues Grand-Pré et du Carrefour. Le nouveau concept proposé possède une mixité avec du multifamilial, des plex et de l'unifamilial dans un effort de densification douce. Le promoteur a identifié un potentiel de 320 unités et pour lequel le rythme d'écoulement serait de plus de 10 ans. Un effort d'intégration urbanistique à l'écosystème en place a remplacé le projet initial de lotissement. Malgré la concordance aux objectifs du schéma et du Plan d'urbanisme, nous devons également adresser plusieurs des questions énoncées pour le projet précédent autant pour la quantité que la qualité, la pression sur le lac, etc. De plus, la problématique des réseaux du secteur est un enjeu majeur pour ce projet également.

Un projet plus champêtre, voire même forestier, et hors réseau fera également l'objet d'une analyse et d'un dialogue avec les citoyens. Plusieurs lots forestiers de 4 hectares ont été créés dans les 3 zones couvrant le Mont Boilard il y a plus de 4 ans. Les 28 propriétaires de ces grands terrains désirent s'y implanter en minimisant le déboisement tout en profitant de la forêt de proximité. Ils sont également ouverts à en permettre un accès citoyen pour des activités naturelles en forêt. Tout cela demeure évidemment à négocier. Des enjeux en regard de la préservation du couvert forestier, de la protection du bassin versant et d'autres reliés aux chalets de villégiature en montage ont été soulevés et devront faire l'objet d'une grande attention afin que le projet puisse poursuivre son chemin vers notre questionnement collectif.

Ces projets démontrent certes l'intérêt des promoteurs pour notre milieu de vie, mais il reste à trouver cet équilibre entre cette qualité de vie, l'apport de nouveaux citoyens et les revenus de taxation nécessaires pour faire face à nos obligations, à l'entretien de nos réseaux, au maintien de nos actifs et à l'amélioration de notre réponse aux besoins exprimés. Ces éléments devront être pris en considération dans nos discussions.

Le projet de coopérative alimentaire et au sens plus large, la conservation d'un pôle villageois incluant des commerces de proximité tels un dépanneur et une aire de restauration est ressorti de façon évidente lors des dernières consultations. Notre désir de pérenniser ces services et ainsi éviter de devenir un désert alimentaire nous force à regarder rapidement afin de compléter l'acquisition du site. Des études préliminaires ayant été effectuées en 2021 devront être mises à jour. Le projet pour être viable doit cependant permettre que de l'habitation soit complémentaire à l'usage dépanneur. Plusieurs questions feront l'objet de nos échanges. Quel sera le type de projet? Privé, public ou en partenariat? Doit-on y combiner la restauration, élément clairement identifié comme point de rencontre des citoyens?

Nous nous lançons dans un autre chantier sans autre attente que de bien saisir les différentes versions de notre futur que vous aurez la sagesse d'alimenter. Celui de déterminer quels seront les moyens dont nous voulons disposer pour nos ambitions. Il est important que nous ayons cet espace de dialogue sur quelques mois pour permettre au plus grand nombre possible, de se joindre aux échanges que nous souhaitons respectueux et constructifs afin que dans notre Fossambault d'aujourd'hui tout comme dans celui de 2050 nous poursuivions le chemin qui confirme que ... *La vie est belle!*

Le maire,

Jacques Poulin

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Linda Déchène, greffière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Résolution 02-01-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2023 à 19 h et à 19 h 45 et du 21 décembre 2023

Résolution 03-01-2024

Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2023

Résolution 04-01-2024

Financement permanent des Règlements d'emprunts numéros 11790-2019, 2005-04-8200, 2006-10-8825, 2007-06-9425, 2007-11-9625 et 12260-2022 / Émission d'obligations d'emprunts n° 28

ADJUDICATION PAR OBLIGATIONS DE L'ÉMISSION N° 28

Résolution 05-01-2024

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 256 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2024

Résolution 06-01-2024

Octroi de contrat / Conception, montage graphisme, mise en ligne et impression du journal « L'Entre-Guilletts » pour les années 2024 - 2025 - 2026 / Larivière aux Pommes Design

Résolution 07-01-2024

Quote-part 2024 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution 08-01-2024

Approbation de la mise à jour / Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Résolution 09-01-2024

Octroi de subventions 2024 aux organismes accrédités de la Ville

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

Résolution 12-02-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024

Résolution 13-02-2024

Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2024

Résolution 14-02-2024

Autorisation de paiement / Remise d'un montant de 18 420,13 \$ de la garantie bancaire / Développement domiciliaire sur la rue des Dériveurs phase 1 (rue des Matelots) / Excavation ETR inc.

Résolution 15-02-2024

Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

Résolution 16-02-2024

Affectation d'une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

Résolution 17-02-2024

Affectation d'une somme provenant du fonds de parcs et terrains de jeux

Résolution 18-02-2024

Affectation d'une somme provenant du fonds de roulement

Résolution 19-02-2024

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Avis de motion / Règlement numéro

12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

Dépôt du projet de Règlement numéro

12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

Avis de motion / Règlement numéro

12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Dépôt du projet de Règlement numéro

12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Avis de motion / Règlement numéro

12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

Dépôt du projet de Règlement numéro

12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

Résolution 20-02-2024

Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

Résolution 21-02-2024

Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 - 2024

Résolution 22-02-2024

Autorisation de signature / Renouvellement du bail au Pavillon des loisirs / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

Résolution 23-02-2024

Approbation des commentaires du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement / Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Résolution 24-02-2024

Adoption du Plan stratégique Fossambault 2050 « L'environnement est dans notre nature... »

Résolution 25-02-2024

Demande d'aide financière / Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine

Résolution 26-02-2024

Embauche d'un technicien en urbanisme temporaire

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



RECONDUCTION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Un an avant chaque élection municipale, le greffier doit vérifier le nombre d'électeurs qu'il y a dans chaque district, résidents et non-résidents. S'il y a un écart de plus de 25 % entre la moyenne des 6 districts et le nombre d'électeurs réels d'un ou plusieurs districts, il faut alors procéder à un redécoupage de ceux-ci.

En 2020, soit l'année précédant l'élection de 2021, il y avait des écarts de plus de 25 % entre le nombre d'électeurs de certains districts, nous avons donc procédé au redécoupage des districts 4, 5 et 6.

Nous avons effectué la même analyse récemment et, cette fois, aucun district ne compte un nombre d'électeurs supérieur à 25 % de la moyenne

de ceux-ci. C'est donc dire qu'il n'y aura pas de redécoupage et que les districts électoraux actuels seront reconduits comme ils étaient lors de l'élection de 2021.

STATIONNEMENT POUR LA PLAGE / RUE DU QUAI

Le stationnement habituel réservé aux utilisateurs de la plage à l'intersection des rues du Quai et Gingras, côté est n'est plus disponible. Nous en profitons pour remercier madame Line Lucchesi pour nous avoir gentiment loué son terrain au cours des années.

Pour la saison prochaine, et grâce à la collaboration de monsieur Patrick Tremblay, nous pourrions utiliser le terrain vacant qui est également situé à l'intersection des rues du Quai et Gingras, mais du côté ouest de celle-ci. Nous procéderons, à la fonte des neiges, à quelques aménagements légers afin de permettre une utilisation optimale. Nous vous tiendrons informés de la date de mise en vente des vignettes de stationnement.

AQUARIUM DU QUÉBEC / EXERCICE DE DÉPOLLUTION À LA RIVIÈRE AUX PINS

Chaque été, une équipe de plongeurs de l'Aquarium du Québec procède à une activité de dépollution d'un cours d'eau de la région de Québec. Cet exercice à la fois de dépollution et de sensibilisation de la population à l'importance des cours d'eau a eu lieu il y a deux ans à Fossambault-sur-le-Lac près de notre plage. On se rappellera que plusieurs débris de toutes sortes avaient été sortis du lac.

Les plongeurs de l'Aquarium reviendront cette année, mais cette fois du côté de la rivière aux Pins. Nous remercions d'ailleurs les dirigeants du Domaine de leur intérêt pour cette activité qui aura lieu à une date qui vous sera annoncée bientôt.

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME / POSTE TEMPORAIRE

Je vous informais, lors de la dernière édition du journal, que nous étions en processus de dotation pour le poste temporaire de technicien en urbanisme, suite au départ de monsieur César Gonzalez. J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons retenu la candidature de monsieur Jérôme Mortier. Monsieur Mortier possède une expérience variée qui lui permettra d'accomplir son travail de bonne façon. Il a fait carrière principalement dans le domaine des enquêtes et nul doute que ses connaissances seront profitables dans l'application de notre réglementation.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA



L'INFO•CITOYEN



L'INFO•CITOYEN



JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement



RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est constitué de la grande agglomération de Québec, des villes de Lévis, de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures et des MRC de La Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est le document de planification territoriale à l'échelle de la communauté métropolitaine. En somme, le PMAD est à la CMQ ce que le Schéma d'aménagement et de développement est à la MRC et le Plan d'urbanisme à la Ville. Ce document vise, notamment à planifier et optimiser les axes de transport, à soutenir un aménagement durable du territoire, à protéger le patrimoine bâti, les paysages d'intérêt ainsi que à la conservation des milieux naturels.

Puisque la CMQ est à réviser son PMAD et que la ville de Fossambault-sur-le-Lac est située sur le territoire de la CMQ, elle est invitée à émettre ses commentaires en regard de l'adoption éventuelle du PMAD révisé. Ainsi, voici quelques enjeux touchant la planification territoriale de Fossambault-sur-le-Lac que la Ville a voulu faire valoir auprès de la CMQ.

CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Le territoire de Fossambault-sur-le-Lac se caractérise par une abondance de milieux naturels d'intérêt, notamment la Grande tourbière de la Jacques-Cartier, le complexe de milieux humides en périphérie du lac du Grand-Héron et le Mont Boilard. La Ville souhaite que ces secteurs fassent partie des milieux naturels d'intérêt métropolitain (MNIM) afin qu'ils puissent bénéficier de mesures réglementaires et budgétaires attribuées au MNIM, le tout en gardant une certaine souplesse quant aux possibilités d'occupation et de mise en valeur.

PAYSAGES ET PATRIMOINE

Pour Fossambault-sur-le-Lac, le Mont Boilard – tout comme l'ensemble des versants de montagnes visibles à partir du lac Saint-Joseph – représente un paysage d'intérêt dont la protection et la mise en valeur doivent être mises de l'avant. Il a donc été souligné que la Ville souhaite que le Mont Boilard soit identifié comme Paysage emblématique et que des mesures soient inscrites au PMAD révisé afin de le protéger.

En regard du patrimoine bâti, le territoire de Fossambault-sur-le-Lac se caractérise notamment par une quantité importante de bâtiments à valeur patrimoniale. La pérennité de ce patrimoine bâti passe souvent par d'importants coûts d'entretien et de réfection. Ainsi, la Ville tenait à souligner que les programmes d'aide à la restauration – comme celui actuellement en vigueur et qui tire à sa fin – sont nécessaires; ils doivent être reconduits et visibles.

MOBILITÉ DURABLE

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède déjà un réseau de pistes cyclables qui assure une desserte de la majorité des différents secteurs de la ville avec le pôle villageois de Fossambault. Cela dit, l'interconnexion sécuritaire avec le pôle périurbain le plus proche, soit Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, est lacunaire. Le seul accès actuel est le pont traversant la rivière Jacques-Cartier (route de Fossambault). Ainsi, la Ville a signifié à la CMQ que le transport actif pour les citoyens et tous les résidents demeurant au nord de la rivière et en périphérie de Fossambault-sur-le-Lac s'y trouvent actuellement enclavés. De fait, le réaménagement d'une voie cyclable sécuritaire assurant cette interconnexion ne pourra se faire sans investissement majeur.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION?

Contactez-nous afin de savoir si votre projet nécessite l'obtention d'une autorisation municipale au préalable au 418 875-3133 poste 245 ou, par courriel, à l'adresse urbanisme@fossambault.com.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
19 mars	28 mars	9 avril
23 avril	2 mai	14 mai
21 mai	30 mai	11 juin
18 juin	27 juin	9 juillet
23 juillet	1 ^{er} août	13 août
20 août	29 août	10 septembre
17 septembre	26 septembre	8 octobre
22 octobre	31 octobre	12 novembre
19 novembre	28 novembre	10 décembre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.



LES NIDS-DE-POULE

Le Service des travaux publics déploie beaucoup d'efforts dans le but de préserver notre chaussée dans le meilleur état possible. Vous êtes invités à nous signaler l'emplacement des nids-de-poule qui peuvent se faire plus nombreux au cours de l'année, notamment au printemps durant la saison du dégel.

Nous tenons à vous informer qu'une section de la rue Gingras, soit entre la rue de la Montagne et la rue de l'Anse-Bellevue, appartient au ministère des Transports. Il est de la responsabilité du ministère des Transports de l'entretenir. Vous pouvez les rejoindre sur le site Internet suivant : www.transports.gouv.qc.ca ou composer le 511.

DÉLAIS DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE DE SABLE

Les délais de déneigement et d'épandage du sable sur les chaussées et la piste multifonctionnelle varient selon les conditions météorologiques. Cependant, malgré ces conditions, la Ville déploie tous les efforts nécessaires pour permettre le plus rapidement possible la circulation sécuritaire des véhicules et des piétons.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET NEIGE DANS LA RUE

Bien que les précipitations soient moins nombreuses cet hiver, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer la neige sur le domaine public ou sur d'autres terrains privés, ainsi que de stationner votre véhicule dans toutes les rues de la ville.

Ces deux actions nuisent considérablement au bon déneigement des voies de circulation de la ville, génèrent des problèmes de sécurité, en plus de contrevenir à la réglementation en vigueur.

Nous faisons donc appel à votre collaboration et sommes confiants que vous prendrez les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement des opérations de déneigement et d'entretien des routes.

L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS

La plupart d'entre nous l'attendent avec impatience, particulièrement quand l'hiver a été plutôt rude. Ce n'est pas tout à fait le cas cette année toutefois. La saison du réchauffement s'étend de l'équinoxe jusqu'au solstice d'été. Elle est marquée par une clarté prolongée, un mercure à la hausse et la reprise de la végétation. Les oiseaux se remettent à chanter, les arbres se couvrent de bourgeons, l'air devient plus doux...on vous le dit, c'est le printemps!

Qui dit printemps signifie aussi une importante quantité d'eau qui provient de la fonte des neiges ainsi que le dégel progressif du sol. Toute cette eau devra s'écouler quelque part. Chaque printemps, la fonte fait augmenter le niveau de la nappe phréatique et amène son lot de désagréments pour les citoyens qui subissent une inondation de leur sous-sol. Nous vous rappelons que la réglementation interdit à tout citoyen de brancher la sortie de drain de maison, de pompe ou autre sur le réseau d'égout sanitaire. Cela entraîne de sérieux problèmes à notre réseau et occasionne des coûts d'entretien très élevés. De contrevenir à ce règlement pourrait conduire à l'émission d'une amende.

Le Service des travaux publics veut s'assurer que vous preniez les précautions nécessaires pour garantir la sécurité de votre résidence en cette saison. Assurez-vous que vos gouttières soient dégagées pour que l'eau puisse s'écouler facilement vers les fossés. Si vous avez une pompe de puisard, assurez-vous qu'elle fonctionne correctement et qu'elle déverse l'eau à au moins neuf mètres de la fondation de votre résidence et se dirige vers les fossés, sur votre terrain, et non dans les réseaux sanitaires de la ville. Les cycles de gel et de dégel contribuent également à rendre les chaussées plus vulnérables. Alors, sachez profiter des bienfaits que nous apporte le printemps!



CHANGEMENT D'HEURE : CHANGEMENT DE PILES !

Le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier profite du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 9 mars au 10 mars 2024 au Québec, pour vous encourager à vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. Il est important de rappeler qu'il est obligatoire d'avoir au minimum un avertisseur de fumée fonctionnel par étage, y compris au sous-sol, dans une maison ou un fonctionnel dans chaque logement.

Profitez du changement d'heure pour inspecter votre appareil et en changer la pile, ou pour en installer un. Il s'agit de gestes simples qui peuvent sauver des vies.

Vérifier votre avertisseur est simple et rapide :

- ❖ Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Si vous entendez des signaux sonores intermittents, cela indique que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. **N'installez jamais de pile rechargeable** ;
- ❖ Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. S'il est relié à une centrale, contactez votre compagnie d'alarme pour l'avertir que vous allez faire un test ;
- ❖ Si votre avertisseur de fumée a plus de 10 ans, il doit être remplacé le plus rapidement possible ;
- ❖ Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir au moins un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol, mais vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin ;
- ❖ Installez-en dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.





Éric Caire

Député de La Peltre
Ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpeur.com

T: 418-684-0005 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPENTEUR.COM



*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*

Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

C 581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7



Mini-excavation

Ébénisterie

Rénovation

Membre APCHC

Martin Verville

418-473-1536

GESTIONM.VERVILLE@GMAIL.COM



Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



LES FESTIVITÉS DU 75^e ANNIVERSAIRE

C'est en 2024 que la Ville soulignera ses 75 ans d'histoire. Pour ce faire, nous souhaitons organiser plusieurs activités qui se dérouleront principalement durant la période estivale. Un comité des Fêtes du 75^e a été mis sur pied. Vous aimeriez vous impliquer au sein du comité organisateur? Alors communiquez avec le Service des loisirs pour discuter de vos intérêts et de votre implication.

Service des loisirs, culture et vie communautaire
418 875-3133 poste 240

UNE NOUVELLE IMAGE FESTIVE



Afin de célébrer le 75^e anniversaire de son incorporation, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'est dotée en début d'année 2024, d'une toute nouvelle signature réalisée par la graphiste Julie Larivière. Arborant toujours la devise de la Ville, le logo met en relief le prestigieux héron, témoin des richesses naturelles environnantes et de la joie de vivre près d'une étendue d'eau. C'est bien ce qui explique que *la vie est belle* depuis 75 ans!

PATINOIRE ET ROND DE GLACE PAVILLON DES LOISIRS

418 875-3133 poste 402
Durant les heures d'ouverture

En tout temps, les surfaces seront ouvertes
selon les conditions météorologiques.

HORAIRE RÉGULIER

Judi, Vendredi :	17 h à 20 h 30
Samedi :	10 h à 20 h 30
Dimanche :	10 h à 18 h

HORAIRE DE LA RELÂCHE

Ouvert tous les jours 10 h à 18 h



À LA RENCONTRE DES PEUPLES ISOLÉS

C'est bien connu, Pierre-Luc Côté aime sortir des sentiers battus lors de ses voyages. Dans cette conférence, il se fait plaisir en nous présentant cinq peuples reculés qu'il a rencontrés : les Tibétains de la Chine, les Akhas du Laos, les Ladakhis d'Inde, les Tsaatans de Mongolie et les Danis de Papouasie. À chaque fois, il a dormi chez l'habitant en cherchant à s'imprégner pleinement de la culture locale. Une conférence à caractère anthropologique pour ceux à la recherche d'authenticité.

Conférencier : Pierre-Luc Côté
 Clientèle : 15 ans et plus
 Date : Mardi 19 mars
 Horaire : 19 h 30 à 21 h
 Endroit : Centre communautaire Desjardins
 Coût : GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS
 15 \$ pour les non-résidents
 (payable en argent comptant
 sur place ou en ligne via notre
 site Internet)



la CHASSE EST OUVERTE!

CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES DES CHEVALIERS DE COLOMB
 POUR LES GENS DE FOSSAMBAULT, STE-CATHERINE ET SHANNON

Samedi 30 mars

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS
 FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ACTIVITÉS

COURSE COCOS DE PÂQUES
 10h30 à 11h30

PARTY HOT-DOGS GRATUIT
 11h30 à 12h30

CONCOURS HABILITÉS
 DE TIR • HOCKEY
 12h30 à 14h



CHEVALIERS
 DE COLOMB
 CONSEIL 446

IGA
 des Sources



SEMAINE DE RELÂCHE 2024

POUR TOUTE LA FAMILLE!

GRATUIT DU 4 AU 7 MARS

POUR CONNAÎTRE TOUS LES DÉTAILS ET POUR S'INSCRIRE,
CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET



**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

PÊCHE SUR GLACE

Lundi 4 mars · 9 h à 16 h



Association chasse et pêche
CATSHALAC

Lieu : Baie de la Station Duchesnay du lac Saint-Joseph

Venez en famille pêcher la truite mouchetée dans la Baie de Duchesnay sur le Lac Saint-Joseph. En collaboration avec L'Association chasse et pêche Catshalac, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac vous offre une journée de pêche blanche gratuite.

Places limitées.

**Permis de pêche provincial obligatoire pour les adultes.*

www.fossambault-sur-le-lac.com



Association chasse et pêche
CATSHALAC



Desjardins





**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

BUBBLE FOOTBALL

Mardi 5 mars · 13 h à 16 h

Lieu : Centre communautaire Desjardins · 145 rue Gingras

Voilà une activité qui te fera éclater de rire! On ne peut se prendre au sérieux dans une immense bulle de plastique, lorsque seuls nos pieds dépassent. Le Bubble football, plus ludique que compétitif, est une activité à essayer sans faute! Et avant ou après une partie de Bubble football, vient t'amuser avec nos jeux d'adresse et d'arcade.

Activité pour 7 ans et + (en fonction de la taille de l'enfant).

Priorité aux résidents de Fossambault-sur-le-Lac.



JEUX D'ADRESSE ET D'ARCADE

Mardi 5 mars · 13 h à 16 h

Lieu : Centre communautaire Desjardins · 145 rue Gingras

Avant ou après une partie de Bubble football, rien de mieux que les jeux d'adresse et d'arcade pour exercer tes réflexes et t'amuser!



**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

BINGO

Mercredi 6 mars · 13 h 30 à 15 h

Lieu : Centre communautaire Desjardins · 145 rue Gingras

Viens t'amuser au traditionnel BINGO de la semaine de relâche! Plus de 50 jeunes sont au rendez-vous chaque année, alors ne manque pas ta chance de gagner une foule de prix amusants!



**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

ÉDUCAZOO

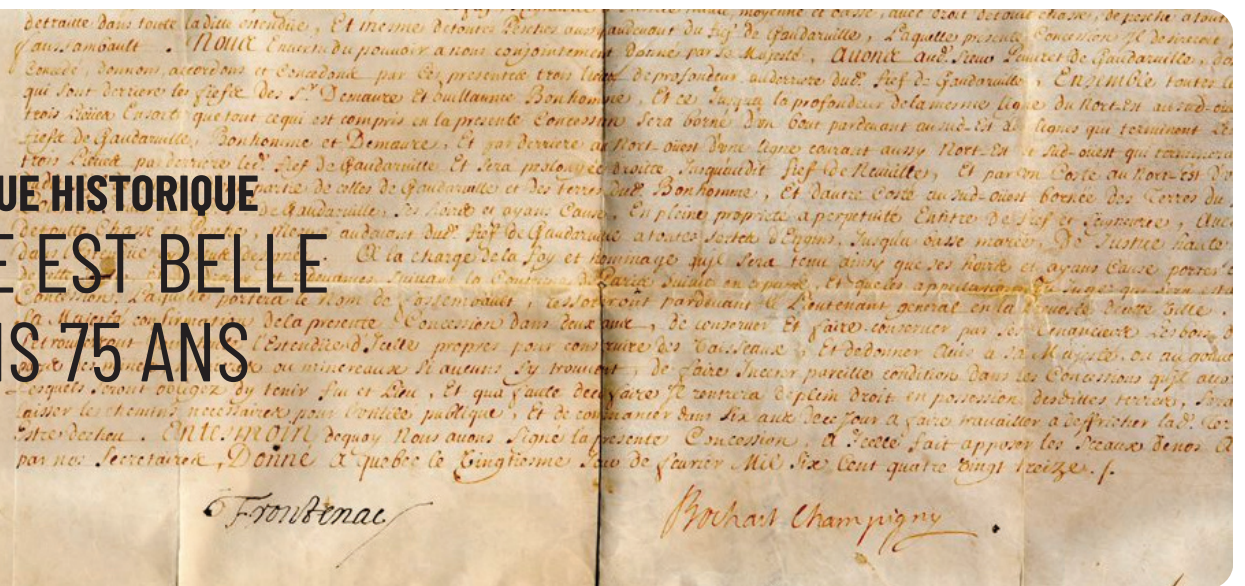
JEUDI 7 mars · 13 h 30 à 15 h 45

Lieu : Centre communautaire Desjardins · 145 rue Gingras

Découvre l'univers inusité du règne animal en le vivant de très près, puisque tu as la possibilité de voir mais aussi de manipuler des animaux domestiques et exotiques. Cette activité fascinante te donne l'occasion de te familiariser et de te sensibiliser à la vie et au comportement des animaux, qu'ils soient mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux ou insectes!



CHRONIQUE HISTORIQUE LA VIE EST BELLE DEPUIS 75 ANS



FOSSAMBAULT : LES ORIGINES D'UN NOM

C'est en 1655, qu'une demoiselle de Pau d'environ 21 ans foule la rive de Québec, envoyée par la Duchesse d'Aiguillon dans l'espoir d'en faire une religieuse chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu. Bien qu'ayant beaucoup d'esprit et de piété, il semble qu'elle n'ait pas reçue l'appel de la vocation, puisqu'au mois d'octobre de la même année, Marie-Catherine Nau (Nault) de Fossembault épouse Louis de Lauzon, Sieur de la Cité et fils du gouverneur de Lauzon. Elle lui apporte une dot estimée à 3 000 livres. Pour comparaison, à la même époque, les Filles du Roi reçoivent de Louis XIV, 50 livres de dot qui leur sert à venir prendre mari en Nouvelle-France. Ils ont deux enfants connus à ce jour, mais ces derniers meurent tristement en bas âge. Louis ne tarde pas à les rejoindre dans l'Autre-Monde puisqu'en juillet 1659, le canot dans lequel il prend place chavire près de l'île d'Orléans. Louis meurt noyé à l'âge de 29 ans, laissant dans le deuil sa jeune épouse. Mais dégourdie, celle-ci ne tarde pas à reprendre mari, seulement deux mois et demi suivant l'accident. Jean-Baptiste Peuvret, Sieur de Mesnu, aura cinq enfants avec Marie-Catherine. C'est l'aîné Alexandre alors Sieur de Mesnu et de Gaudarville, qui donnera le nom de Faussambault (en mémoire de son grand-père maternel) à sa nouvelle seigneurie concédée par le comte de Frontenac et l'Intendant de Champigny en 1693. Le territoire de l'actuelle ville de Fossambault-sur-le-Lac faisait partie de cette seigneurie, laquelle changera plusieurs fois de graphie au cours du temps : Faussambault, Fossembault, Faussembault.

LAC DES GRANDS VENTS

La ville de Fossambault n'aurait certes pas la même histoire sans le lac qui l'a vue naître. Dès 1632, le nom qu'on lui connaît aujourd'hui est déjà indiqué sur les cartes géographiques (même s'il semble que Champlain ait fait une erreur en désignant de ce nom la source de la rivière St-Charles). Sa toponymie viendrait du nom de l'un des quatre pères Récollets qui partirent de Honfleur avec Champlain en 1615 : Le père Joseph Le Caron, premier missionnaire chez les Hurons. En 1936, le très lettré frère Gabriel Sagard, compagnon de route de Joseph Le Caron, écrivait à son propos et à celui du lac : « Ils s'en allèrent chasser (la saison étant for bonne) vers le lac de Saint Joseph où ils firent profit aux dépens des caribouts, eslans & autres bestes qui sont à foison. Ce lac de St Joseph, de grande estenduë, a esté ainsi nommé par les François, à cause que le P. Joseph, Supérieur de nostre Maison, y avoit passé partie d'un Hyver avec les Barbares ». La dénomination française apparaît une autre fois en 1656, sur une carte de Nicolas Sanson d'Abbeville sous une forme plus succincte : L. St Joseph.

D'origine glaciaire, c'est-à-dire qu'il occupe un creux façonné par l'érosion d'un glacier, sa longueur est de 8,1 kilomètres alors que sa superficie fait 11,31 km². Si vous en avez fait le tour complet, vous aurez parcouru 22,4 km en contemplant celui que les Hurons-Wendats nommaient, telle la rivière dans lequel il se déverse, Ontaritz. Mais la signification de ce nom demeure incertaine puisque selon certaines sources, elle pourrait être interprétée comme « Grand lac des Vents », « Lac des Grands Vents » ou encore être une

déformation des mots « Ontarietsi », « Ontaretse » ou « antaritae » signifiant « passer un lac ». Le mot quelque peu malmené et devenu « Lontarizé » sous la plume d'un journaliste, se retrouve dans les pages de la Gazette de Québec de 1833.



Entrée de la propriété du notaire Jacques Auger, vue depuis le lac.

PRÉSENCE IRLANDAISE ET ARRIVÉE DES PREMIERS VILLÉGIATEURS

Considérés comme peu hospitaliers en raison des montagnes, forêts et marais les séparant du fleuve, les abords du lac St-Joseph n'ont accueillis leurs défricheurs initiaux qu'après le premier quart du XIX^e siècle. Jusqu'alors, la colonisation était surtout concentrée le long du fleuve Saint-Laurent. En ce mois de mars durant lequel est célébré la fête du patron des irlandais, il est important de souligner qu'ils ont été les premiers colons à s'établir de façon permanente sur le territoire que la ville de Fossambault-sur-le-Lac occupe aujourd'hui. Ils ont osé pénétrer à travers les terres sans chemins, souvent de leur propre initiative, avec peu de moyens financiers mais armés de grand courage. En 1817, suite à la paix de 1814 (mettant fin à la guerre de 1812 opposant les États-Unis à la Grande-Bretagne), c'est donc près de 30 familles d'origine irlandaise en provenance du Connecticut, qui viendront bâtir ici des fermes prospères dans lesquelles naîtront nombre d'enfants. On y retrouve des noms comme White, Conway et Guerry.

De 1890 à 1896, le notaire Jacques Auger et sa famille passent les étés dans la maison des Conway au bord du lac, avant de construire sa propre demeure non loin de là. Il est le précurseur de la vague de villégiateurs qui afflueront vers la fin du XIX^e siècle. Dans son voisinage, on retrouvait également à la même époque, les propriétés des Dunlop, Thomas, Brown ainsi que le terrain d'un autre notaire, C. Labrecque demeurant à Ste-Catherine. Monsieur Windfield fit l'acquisition de terres appartenant à monsieur Conway, notamment celle à côté du lac, puis d'autres arpents qui couvraient la partie est du chemin du Roi en plus de l'autre côté de la montagne. Il engagea E. Boilard comme cultivateur, qui deviendra plus tard propriétaire de la ferme.



Détail de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, érigée en 1902 par les premiers villégiateurs. On y retrouve le motif du trèfle, symbole de l'identité irlandaise.



La famille Conway et Mooney, 1923



Mike Gurrie coupant de la glace sur le lac Saint-Joseph, 1920



Douglas Taylor à son camp de la rivière aux Pins vers 1900

Sources et documentation :

- Acte de concession de Fossambault, 1693, collection de Pierre-Paul Côté, BAnQ, page 2
- Site de la Commission de toponymie, Gouvernement du Québec, 2012, consulté le 2 février 2024, <https://toponymie.gouv.qc.ca>
- Site Généalogie de l'Amérique française, <https://www.nosorigines.qc.ca/Genealogie.aspx>
- LAHAISE Robert, Dictionnaire biographique du Canada, vol.2, Université Laval / University of Toronto, 1969, année de révision 1991, consulté le 19 février 2024, http://biographi.ca/fr/bio/peuvret_de_gaudarville_alexandre_25.htm
- BONNELLY Christian, POIRIER Jean, fond d'archives de Ville de Fossambault-sur-le-Lac, « Saviez-vous que... Le Lac St-Joseph... »

- BONNELLY Christian, « Saviez-vous que... », L'Entre-Guilletmes, vol. 1, no 1, janvier 1986, page 2
- SAGARD Gabriel, « Histoire du Canada », 3^e partie, 1636, page 907
- Bulletin des recherches historiques, vol. II, no. 10, Beauceville, octobre 1914, p. 331 et 332
- Fond d'archives de Ville de Fossambault-sur-le-Lac, sources et origines inconnues
- Fond d'archives de la Société d'histoire Catherinoise

Un remerciement spécial à la Société d'histoire Catherinoise et à sa présidente, madame Johanne Boucher, pour les précieuses informations.



« » BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA LA FÉE DES DENTS PART EN MISSION



Dentelle, la fée des dents est blessée. Catastrophe ! Comment fera-t-elle pour récupérer la dent de Nathan ? Son assistant Parmesan propose de l'aider. Mais le souriceau est plutôt maladroit. Est-ce réellement une bonne idée ?

Quand : le 18 mars 2024 à 18 h 30
Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui auront réservé avant
le 16 mars 2024 pourront y assister.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30



VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE
LE VENDREDI 29 MARS ET LE SAMEDI 30 MARS 2024.
JOYEUSE PÂQUES À TOUS !!

EXPOSITION

19 MARS AU
4 MAI 2024

SUZANNE BELLEAU, ARTISTE PEINTRE

« Avec pas de beurre »

Il y a de la viande sans viande,
et du pain avec pas de beurre.

J'ai un c.v... pas de c.v.

Je suis assez convaincue que l'on peut tous :
chanter, peindre, jouer, écrire,
gratter des cordes et plus encore.
Il faut juste... commencer.



SITE INTERNET

Il y a deux façons pour arriver au site internet, soit en tapant <http://scjc.c4di.qc.ca:9943> directement dans son navigateur, soit en passant par le lien sur le site de la ville www.villescj.com et en sélectionnant : **Culture • Bibliothèque, puis complètement en bas de page • cliquez ici.**

À partir du site, vous pouvez :

- Accéder à votre dossier d'abonné pour effectuer vos renouvellements ou vérifier vos réservations;
- Consulter notre catalogue et réserver les livres que vous désirez mais qui sont en circulation;
- Faire des suggestions d'achat si les livres que vous désirez ne sont pas au catalogue.

NOUVEAUTÉ!

DEVEZ-AM
DE LA CHAPELLE!

25\$ /ANNÉE



Pour seulement 25 \$ par année, devenez « Amis de La Chapelle du Lac » et profitez de nos préventes exclusives de 24 à 48 h, de promotions ponctuelles et d'une foule de rabais auprès de nos partenaires.

Pour devenir membre et découvrir ce que vous offre la Carte Privilege de « Les Amis de La Chapelle du Lac »

Pour vous procurer la carte, scannez le code QR ou visitez le site www.lachapelledulac.com/carteprivilege



418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

f /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





Connaissez-vous ce mot : EUTROPHISATION ?

L'eutrophisation est le processus par lequel un milieu aquatique s'enrichit graduellement en éléments nutritifs, principalement en phosphore (P) et en azote (N). L'eutrophisation est le phénomène de vieillissement des lacs.

Naturel ou pas ?

L'eutrophisation est un processus naturel. C'est entre autres ce processus qui explique comment un lac se transforme progressivement en marais, puis en tourbière ou en prairie. Ce processus se déroule sur une très longue période, généralement sur des dizaines de milliers d'années.

Toutefois, le processus se trouve fortement accéléré par les activités humaines qui causent une augmentation des apports en nutriments et en sédiments, au point où l'on peut observer des signes de dégradation en une dizaine d'années seulement ! La bande riveraine, constituée d'arbres, d'arbustes et d'autres plantes, protège l'intégrité de la rive en absorbant les nutriments, apportés par le ruissellement, avant qu'ils arrivent dans l'eau. La végétation aide aussi à limiter l'érosion, la source des sédiments qui se trouve dans le lac.

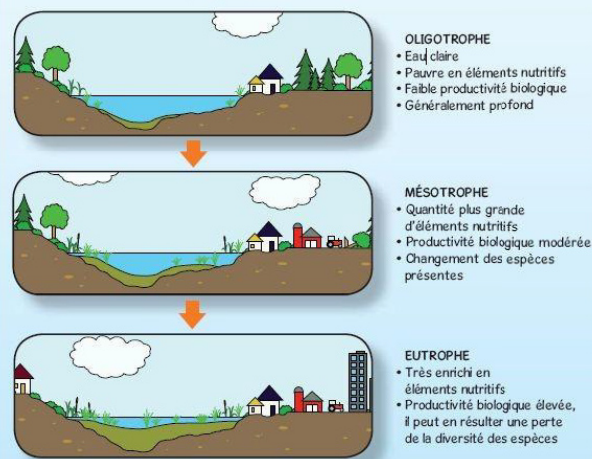
Dans un plan d'eau jeune, qualifié de « **oligotrophe** », les éléments nutritifs sont peu disponibles. Ceci limite la croissance des plantes aquatiques, des algues et des cyanobactéries.

Or, si le principal nutriment, le phosphore, devient trop abondant dans un lac, les plantes aquatiques, les algues et les cyanobactéries en profitent pour proliférer dans le milieu.

Ce changement dans l'écosystème s'accompagne d'une augmentation de la matière organique. Les bactéries responsables de sa décomposition consomment donc plus d'oxygène dissous, ce qui peut occasionner un déficit en oxygène pour les animaux aquatiques, incluant les poissons. En parallèle, l'eutrophisation s'accompagne généralement d'une diminution de la transparence de l'eau causée par la présence accrue d'algues microscopiques et de matières en suspension, ce qui entraîne un réchauffement de l'eau. Éventuellement, avec le ruissellement des terres, le lac se remplit de sédiments riches en nutriments qui alimentent les plantes aquatiques. Au fil des années, le lac se transforme en milieu humide.

Les études démontrent que le lac Saint-Joseph est oligotrophe dans les parties plus profondes et entre oligotrophe et mésotrophe dans les endroits moins profonds.

Les trois niveaux trophiques des lacs :



Comité de l'environnement, APPELSJ :
Louis Gagnon, Lynda Hayes, Jocelyn Martel, Elaine
Normandeau, Sylvie Pinault

PRÉVENTION

Limitier le transport des polluants (phosphore, azote, etc.). Éviter les herbicides, engrais, pesticides. Limitier le ruissellement et l'érosion ; Entretenir une bande riveraine de 10 mètres. Limitier les espaces asphaltés. Protéger les plages et le fond du lac. Limitier les vagues dues à l'achalandage nautique.

Le CA d'APPELSJ :

Louis Bergeron, André Boulanger, François Dutil, Louis Gagnon, Lynda Hayes, Vanessa Landry-Clavier, Jocelyn Martel, Sylvie Pinault, Marc Voyer.

Références : <https://rappel.qc.ca/> et <https://www.alloprof.qc.ca/fr/elevés/bv/sciences/l-eutrophisation-d-un-plan-d-eau-s1345>



Excavation

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-
JACQUES-CARTIER (QUÉBEC) 
418-933-2619 

TECHNO ROUTE

INFORM@TIQUE

Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

BMR

Novago Coopérative

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2734



**20 ANS DE
RÉ/SULTATS**
DANS LA RÉGION

**FRÉDÉRICK MASSON
et son équipe**

COURTIERS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAL

LIGNE DIRECT : 418 875-5551 

FrederickMasson.com

RE/MAX Accès
418 948-1519



ÉVALUATION
DE VALEUR
MARCHANDE
GRATUITE



**EN MARS 2024,
ON PASSE À L'HEURE
D'ÉTÉ DANS LA NUIT
DU SAMEDI
9 AU 10 MARS 2024.**

**ON AVANCE D'UNE HEURE
POUR PASSER À L'HEURE
AVANCÉE DE L'EST.**



Jean fait tout
HOMME À TOUT FAIRE.

**NOTRE SURQUALITÉ
POUR VOTRE SOUS-SOL !**

418 998-8993

jeanfaittout.ca / 

R.B.O. 595-5592-01



cado 
Club de l'Âge d'Or
Ste Catherine Inc.

VIEILLIR EST UN CADEAU !

Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine continue ses activités à la Maison des Aînés.

Voici l'horaire :

- ★ Billard : lundi et vendredi à 19 h, mardi à 13 h et straight-pool mercredi à 19 h
- ★ Pétanque intérieure : lundi et vendredi à 13 h
- ★ Whist militaire : mardi à 13 h ★ Jeux de table : jeudi à 13 h.
- ★ Bingo : jeudi 28 mars à 13 h

Une collation et un café vous sera servi à la pause lors des activités à la Maison des Aînés.

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'organisation des activités à la Maison des Aînés. Votre aide est très précieuse.

Votre Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine compte sur votre participation à toutes les activités qui vous sont proposées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous souhaitez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine : téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050. Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.



*Bâtir l'excellence,
avec expérience!*

**CONSTRUCTION
JEAN GRONDIN INC.**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION | RÉNOVATION | AGRANDISSEMENT

JEANGRONDIN.COM | 418 875-5297

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RBQ 5711-1155-01

Le Club Plage Lac Saint-Joseph

ENGAGÉ

pour la préservation de notre flore

Dans un effort de redonner aux espèces locales toute la place qu'elles méritent, le Club Plage Lac Saint-Joseph (CPLSJ) a investi près de 22 500 \$ dans les deux dernières années pour éradiquer l'ensemble des espèces exotiques envahissantes (EEE) de son territoire.

Trois espèces végétales étaient dans la mire : la renouée du Japon, le roseau commun et la berce du Caucase. Selon le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, cette dernière fut introduite dans la province dans les années 90 et est particulièrement virulente. Sa sève contient des toxines qui rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des lésions apparentées à des brûlures et douloureuses, parfois graves. Un équipement spécial fut nécessaire pour arracher les plants et en disposer de manière sécuritaire.



Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Comme le nom l'indique, les espèces envahissantes s'emparent rapidement de nouveaux territoires au point de devenir dominantes. Leur propagation constitue souvent une menace majeure sur la biodiversité locale, empiète sur les espèces locales et étouffe la richesse de nos écosystèmes. C'est un problème croissant sur toute notre municipalité, surtout aux abords de la piste multifonctionnelle.

L'opération s'inscrit dans une démarche de développement durable, en collaboration avec la **Corporation du bassin de la Jacques-Cartier** (CBJC), un OSBL qui maîtrise l'éradication des EEE. Cet organisme de bassin versant a pour mission « d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux associés à l'échelle des bassins versants dans la zone de la Jacques-Cartier, notamment en contribuant à la restauration, la conservation et la mise en valeur de celle-ci, au bénéfice de la collectivité ».

« Notre lac est l'un des joyaux de la Capitale-Nationale et son écosystème est précieux. On a décidé de prendre le taureau par les cornes pour régler ce problème. », expliquent les partenaires du **Club Plage Lac Saint-Joseph**. « C'est un effort collectif; nous voulions faire notre part pour les éliminer et continuerons de le faire dans le futur. » En 2022, la première phase du projet a coûté plus de 20 000 \$, puis près de 2 300 \$ ont été prévus annuellement afin d'assurer sa pérennité.



Source : Club Plage Lac Saint-Joseph


**CLUB PLAGE LAC
ST-JOSEPH**
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

418 875-2242 | info@cplsj.com

TOURISME

NOUVELLE AMBASSADRICE PLEIN AIR

Tourisme Jacques-Cartier est fier d'annoncer sa nouvelle ambassadrice de plein air, **Lydiane autour du monde**, une personnalité déterminée et inspirante à mettre en lumière les merveilles touristiques et les secrets bien gardés de la région.



Au cours de la prochaine année, l'aventurière parcourra le territoire à travers une combinaison d'escapades spontanées et d'expéditions, favorisant ainsi la découverte authentique et immersive.

Cette collaboration vise notamment à dévoiler les joyaux cachés de la région tout en mettant en lumière l'immensité et la diversité du territoire. Ce partenariat s'annonce comme une source d'inspiration pour les habitants locaux et les visiteurs.

Surveillez ses aventures toute l'année sur les différentes plateformes de Tourisme Jacques-Cartier.

SDE DE LA JACQUES-CARTIER

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE SA RÉGION



C'est le 26 mars prochain qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle de la SDE de La Jacques-Cartier. En plus connaître les principales réalisations de l'année 2023 de la SDE, les personnes présentes devront élire un administrateur pour le secteur Affaires.

Devenez membre dès maintenant
Seuls les membres de la SDE de La Jacques-Cartier peuvent être présents et voter.

Adhésion et inscription au
mrcjacques-cartier.com



CULTURE

APPEL À PROJETS

Les artistes, écrivaines et écrivains professionnels ainsi que les organismes artistiques territoire ont jusqu'au 28 mars prochain pour répondre à l'appel à projets lancé par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Rappelons que ce programme a pour objectif de stimuler la création artistique dans la région, de contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains et écrivaines, de favoriser leur rétention dans leur localité et d'encourager l'émergence et l'inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique. Il vise aussi à épauler les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur le territoire et à l'extérieur.



Le Festival à deux têtes organisé par Diffusion culturelle SBDL a reçu une aide financière en 2023.



Embarquez dans le bus

tcjacquescartier.com   

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | Télécopieur : 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement
Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Patrick Langevin, Travaux publics
Poste 236 • plangevin@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ

418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Geneviève Biron)

418 809-2535

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile

418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante)

418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie)

418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon)

418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier

418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand)

418 875-3038

REER et CELI

Cotiser, ça allège l'esprit



**On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.**

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**